



Japon

Le nom local de CT: Taxe à la consommation (CT)

De nouveaux amendements entrent en vigueur le 1er octobre 2015 en vertu de la loi portant révision partielle de la loi sur l'impôt sur le revenu et d'autres lois (loi n° 9 de 2015). Les sociétés étrangères engagées dans l'entreposage et la distribution de marchandises au Japon peuvent être assujetties à la taxe à la consommation.

Taux de TVA normal

Le taux de TVA standard au Japon en 2023 est de 10%.

CT Tarif réduit

8%

Certains produits et services sont éligibles au tarif réduit spécial, notamment:

Nourriture à l'exception des boissons alcoolisées.

Les journaux paraissent deux fois par semaine ou plus.

Seuil

Seuil de la période de base

Une entreprise sera tenue de s'inscrire au CT, de produire des déclarations et de payer le CT au Japon pour la période en cours, lorsque ses ventes au cours de la "période de base" dépassent 10 millions JPY (environ EUR 81,000). La "période de base" est l'année fiscale deux ans avant l'année fiscale en cours. Par exemple, si une société étrangère avait des ventes imposables CT supérieures à 10 millions JPY au Japon en 2018, l'entité serait considérée comme un payeur CT obligatoire pour 2020 concernant les ventes à compter du 1er janvier 2020.

Seuil de période spécifié

Même si les ventes taxables CT, au cours de la période de base (c'est-à-dire 2018) n'ont pas dépassé 10 millions JPY, l'entité sera toujours considérée comme un contribuable obligatoire à la consommation pour l'exercice en cours (c'est-à-dire 2020) si les ventes taxables CT au cours de la première moitié de l'année précédente (la "période spécifiée"; dans le cas de 2020, la période de janvier à juin en 2019) a dépassé 10 millions de yens. Nous savons que cela semble compliqué – vous pouvez lier votre boutique Amazon au Japon à la plateforme LOVAT et nous vous informerons lorsque vous atteindrez le seuil. Ce service est gratuit.

CT déductible

Le CT sur les achats taxables payés aux fournisseurs japonais peut être déduit du CT sur les ventes taxables lors du calcul du montant du CT à payer.

Procédure d'inscription

Lorsqu'une entreprise doit s'enregistrer, les propriétaires devront remplir et soumettre un formulaire d'enregistrement CT, accompagné des pièces justificatives:

- Certificat de constitution (accompagné de la traduction en japonais).
- Extrait du registre du commerce (accompagné de la traduction en japonais).
- Statuts (accompagnés de la traduction en japonais des principales dispositions).
- Passeports des administrateurs et des actionnaires.
- Procuration pour un agent des impôts.

Représentant fiscal

Les entreprises étrangères imposables sont tenues de désigner un représentant fiscal pour s'occuper de toutes les formalités liées à l'immatriculation et au remplissage de la TVA.

Tenue de registres

La loi japonaise sur les taxes à la consommation n'a actuellement pas adopté de système de facturation CT. Cependant, le Japon exige que les contribuables tiennent des livres et des registres pour justifier les montants payés et réclamés. Toutes les factures fiscales valides doivent contenir les mentions suivantes:

Le nom complet du fournisseur.

La date de l'opération imposable.

La description de l'opération imposable.

Le montant total facturé sur la transaction imposable.

Le nom complet de la personne à qui les biens ou les services sont fournis.

Paiement CT et date de dépôt

Les déclarations et les paiements CT sont dus sur une base annuelle dans les deux mois suivant la fin de l'année commerciale – le 28 février.

Les entreprises peuvent également suivre les délais sur [le portail LOVAT](#).

Pénalités

Taxe de non-déclaration

Le défaut de produire les déclarations de revenus (qui sont dues deux mois après la fin de l'année) expose le non-résident aux pénalités suivantes:

Pénalité pour non-déclaration – 15% du CT à payer (plus 5% supplémentaires de la partie excédant JPY 500,000).

Intérêt – le taux est de 9,1% par an pour la période allant de la date d'échéance initiale à deux mois après la date d'échéance du paiement sur une évaluation ou un dépôt tardif.

Taxe de retard

Lorsque la CE est payée après la date d'échéance, la taxe de retard est perçue par le bureau des impôts sur le montant de la taxe pour la période allant de la date d'échéance à la date à laquelle la taxe a été payée:

Le taux d'imposition est de 7,3% pour les deux premiers mois.

Le taux d'imposition est de 14,6% pour la période après les deux premiers mois.



